

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 OCTOBRE 2017 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 16 octobre 2017 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Messieurs Pierre MOUTET, Laurent GITENET, Mesdames Christine DURAND, Catherine BIGAY, Messieurs Fabrice PETELET, Rémy ARQUILLERE, Mesdames Corinne THIVANT, Fabienne MEANT, Monsieur Didier RICARD.

Absents excusés : Madame Stéphanie ROBERT, Monsieur Laurent VILLANO

Madame Corinne THIVANT a été désignée secrétaire de séance.

=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION RATTACHÉE À LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que suite au cambriolage du local communal, dans la nuit du 19 au 20 juin 2017, une déclaration a été faite auprès de l'assureur GROUPAMA. Il est proposé un remboursement de 1.849,71€, vétusté déduite de 976,27 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Accepte le montant du remboursement soit 1.849,71 €;
- 2) Dit que la recette sera imputée au compte 758.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

* Aménagement du bourg

Le béton désactivé a été réalisé sur certaines parties, ainsi que les enrobés sur les parties communales.

Le montage de la fontaine et de la margelle du puits est terminé.

L'entreprise FESSY a commencé la réfection du mur de Monsieur RASCLE. L'entreprise TG FACADES installera un échafaudage dès que le béton désactivé sera terminé au pied du mur pour pouvoir continuer sa réfection. Il faudra également choisir la finition pour ce mur.

L'entreprise PJA a apporté de la terre dans les massifs et noues paysagères.

Le Conseil Départemental de la Loire va réaliser les enrobés sur la RD307 et RD41 à partir du 17 octobre.

Les panneaux de signalisation vont être installés. Pour le carrefour central, le Conseil Départemental a demandé d'installer des panneaux temporaires « Carrefour modifié ». Il s'agit d'une zone 30, avec priorité à droite.

Le marquage au sol et les résines seront faits à partir du 13 novembre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas installer la Madone sur la place de l'église, et prévoit sa mise en valeur dans l'espace cinéraire du cimetière.

Roannaise de l'Eau a informé la commune que la reprise des branchements d'assainissement en haut du bourg et le chemisage du réseau de collecte à partir de la maison ETAIX, débutera à partir du mois de novembre. Une réunion est prévue le 9 novembre pour coordonner les travaux avec le Syndicat des Eaux de la Teyssonne et Roannaise de l'Eau. Le renouvellement du réseau d'eau potable devrait débuter au premier trimestre 2018.

Monsieur le Maire indique que la trésorerie de la commune est fragilisée par le retard dans le versement des subventions. Une ligne de trésorerie ou un emprunt court terme d'un montant de 180.000,00 € devra certainement être mis en place avant la fin de l'année. Le Conseil Municipal donne son accord.

* Bail commercial

Maître GEAY-LOLLIER a délivré à Madame Isabelle ARLOT, locataire du commerce multi-services « Le Changy », domiciliée à LA PACAUDIERE (Loire), Belle Rivière, un commandement de payer en date du 30 juin 2017, conformément à la clause résolutoire prévue dans le bail commercial signé devant Maître MASQUIDA-PONS le 22 décembre 2015, et à l'avenant signé le 31 mai 2016.

Aucune démarche n'ayant été entreprise par Madame ARLOT pour régulariser sa situation, Monsieur le Maire explique qu'il a demandé à Maître GEAY-LOLLIER d'assigner en résiliation de bail, Madame ARLOT Isabelle, devant le Tribunal de Grande Instance de Roanne.

L'audience a eu lieu le jeudi 5 octobre 2017. Madame ARLOT était présente. Monsieur le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal les termes de l'audition.

Monsieur le Juge du Tribunal de Grande Instance prononcera son référé le 19 octobre 2017.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire dit qu'il convient de modifier le budget communal afin de prévoir de l'acquisition du matériel de remplacement pour la voirie et l'aménagement de la quatrième salle de classe. Il présente à l'Assemblée la décision modificative n°1 du budget communal et lui demande de bien vouloir l'approuver.

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2184-262 : Mobilier 4 ^{ème} classe		322,00 €
TOTAL		322,00 €
21318 – 257 : Bibliothèque	322,00 €	
TOTAL	322,00 €	

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) dit qu'il convient de modifier le budget communal 2017
- 2) accepte la proposition présentée ci-dessus.

DÉLIBÉRATION FIXANT LES TARIFS DES PUBLICITÉS DU CALENDRIER 2018

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les entreprises locales ont la possibilité de mettre un encart publicitaire dans le calendrier communal.

Il demande au Conseil de bien vouloir fixer les tarifs pour le calendrier 2018.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs des encarts publicitaires pour le calendrier 2018, comme suit :

- Encart publicitaire 9 cm x 5,5 cm : 25 €
- Encart publicitaire 19 cm x 5,5 cm : 50 €

ROANNAIS AGGLOMÉRATION

** Conseil Communautaire, le 26 septembre 2017*

- Assemblées : Exercice des pouvoirs délégués au Président et au Bureau
- Finances : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne Rhône-Alpes sur l'examen de la gestion de Roannais Agglomération pour les exercices 2013-2015 ; Budget général Décision modificative n°2
- Enseignement supérieur : Université JeanMonnet-Subvention année universitaire 2017-2018-Convention d'objectifs ; Salon des métiers et des formations-Subvention ; Ecole d'ingénieurs-ITECH-Subventions 2018-2019-2020
- Numérique : Déploiement de la fibre optique dans les équipements de Roannais Agglomération-Convention avec Orange.
- Assainissement : Organisation de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations »-Demande d'adhésion à Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'Eau. ; Adhésion à l'International Water Association pour les villes eau responsable ; Service Public de l'Assainissement-Délibération de principe de la délégation de service public du traitement et de la valorisation des boues et des graisses de la station d'épuration de Roanne par valorisation énergétique.
- Développement durable : Projet centrale photovoltaïque au sol de Montretout à Roanne-Promesse de bail emphytéotique entre Roannais Agglomération et la Ville de Roanne.
- Déchets ménagers : plan régional de prévention et de gestion des déchets-Désignation des représentants de Roannais Agglomération.
- Espaces naturels : Contrat vert et bleu
- Aménagement de l'espace : Elaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Auvergne Rhône-Alpes-Contribution de Roannais Agglomération.
- Sport : Clubs sportifs de haut niveau-Subventions : CR4C Convention saison sportive 2017-2018
- Motion : Motion relative au maintien du Tribunal de Roanne dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire annoncée.

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

** Réunion avec Monsieur GODEL, Inspecteur de l'Education Nationale*

Madame Evelyne RICARD explique que durant cette réunion il a été question de l'organisation scolaire du nord roannais.

Concernant les rythmes scolaires, Monsieur GODEL a demandé une harmonisation sur le territoire. La plupart des communes va probablement revenir à la semaine de quatre jours. Monsieur GODEL a également rappelé la fin du fonds de soutien dès la rentrée 2018.

Au sujet de l'aide à la difficulté scolaire, il a été rappelé le fonctionnement du RASED (psychologue scolaire, professeur spécialisé, poste pour les élèves sourds et muets et troubles du comportement).

Concernant la scolarisation des élèves de moins de trois ans, Monsieur GODEL a indiqué qu'ils ne sont pas comptabilisés mais sont tout de même pris en compte, il faut donc les faire figurer dans les prévisions.

Enfin, concernant les dérogations scolaires, il a été étudié la mise en place d'une convention. Pour avoir un ordre d'idée, en Corse, la scolarisation est facturé 828 €/an pour un élève de maternelle, et 567 €/an pour un élève en élémentaire.

** Syndicat des Eaux de la Teyssonne, le 27 septembre 2017*

- Décision modificative n°1 : Ajustement des crédits
- Admission en non-valeur : 6.122,32 €
- Questions diverses : Comité de pilotage de la Roannaise de l'Eau sur la création d'une régie personnalisée ; point sur les travaux en cours ; nouvelle numérotation des rues ; Installation des antennes Free Mobile sur le réservoir de Saint Germain Lospinasse ; Etat des impayés (229.849,29 €) ; Lettre d'information aux abonnés.

** Commissions géographiques du SIEL*

- Actualités financières
- La transition énergétique dans la Loire : La Loire est-elle bon élève ? 10 collectivités de la Loire à suivre ; Mobilité : et si vous passiez à l'électrique ?
- Du nouveau pour Géoloire, votre SIG départemental
- Fibre optique : Avancement et raccordements

QUESTIONS DIVERSES

* Le Conseil d'Ecole aura lieu le mardi 17 octobre à 18h30 à l'école.

* Acquisition outillage : devis pour une tronçonneuse-élagueuse, un perforateur et une perceuse.

* La commission Ecole se réunira le jeudi 19 octobre afin de préparer le questionnaire distribué aux familles concernant les rythmes scolaires.

* La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h30 devant le Monument aux Morts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

<p>Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu Le LUNDI 13 NOVEMBRE 2017 à 20H00 Le LUNDI 18 DÉCEMBRE 2017 à 19H00</p>
